Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-212202568-20260609-20260605DELIB06-DE

Département des Côtes-d'Armor

Commune de

Quemper Guézennec

22260 Quemper-Guézennec

Tél. 02 96 95 62 62
E-mail : mairie.quemper-guezennec@wanadoo.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE QUEMPER-GUEZENNEC

EN DATE DU 05 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin, à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Gilbert LE VAILLANT, Maire.

Membres en exercice : 15

Etaient Présents : Gilbert LE VAILLANT, Marie Yvonne GELARD, Jean-Paul LE CALVEZ, Alain BOIN, Carole LAURENT, Thierry ROGER, Séverine JEANDEL, Mélanie LANGELLA, Damien LEVÊQUE, Thomas BOUSSOUGANT, Florence GOD,

Absents excusés :
Serge LE GOFF donne procuration Mélanie LANGELLA,
Hélène PLASSART donne procuration à Gilbert LE VAILLANT,
Christelle JOLY donne procuration à Jean-Paul LE CALVEZ
Florian ROUAULT donne procuration à Séverine JEANDEL

Secrétaire de séance : Carole LAURENT

RESTRUCTURATION D'UN BATIMENT AVEC CREATION DE 4 LOGEMENTS ET D'UN COMMERCE – AVENANT N°01 – LOT 02 : CHARPENTE BOIS – REPRISE – TRAITEMENT – RENFORCEMENT – REHAUSSE - MOB

Monsieur le Maire présente la proposition d'avenant n°1, concernant les travaux de restructuration d'un bâtiment avec création de 4 logements et d'un commerce, - lot n°02. Ce marché est détenu par l'entreprise BIDAULT Menuiserie de SAINT DONAN, pour un montant de marché initial égal à 32 015,10 € HT.

Le montant des travaux de l'avenant s'élève à 16 000,00 € HT ce qui porte le nouveau marché à 48 015,10 € HT.
Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,
APPROUVENT l'avenant n°1, du lot 02 de l'entreprise BIDAULT Menuiserie pour un nouveau montant de marché s'élevant à 48 015,10 € HT.
AUTORISENT Monsieur le Maire à signer cet avenant.

Fait et délibéré, le 05 juin 2026,

Le Maire,

Gilbert LE VAILLANT

MAIRIE de QUEMPER-GUEZENNEC (Côtes-d'Armor)

Secrétaire de séance,

Carole LAURENT,